

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres en exercice : 26**

**Séance du 17 février 2026**

**Nombre de membres présents : 17**

***L'an deux mil vingt-six et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire***

**Ont pris part à la délibération : 19**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

**Date de la convocation**

11/02/2026

**Date d'affichage**

11/02/2026

**Objet de la délibération n° 16-2026**

Enseignement – Approbation du règlement des inscriptions scolaires et des modalités de dérogation à la sectorisation sur la Commune de Verfeil

**Présents**

*JP. CULOS, C. PAVAILLER, S. MAZAS, F. GARRIGUES, C. CLERGEAU, M.J. SCHIFANO, F. ESTEVES, M. PLANA, A. TAHRI, JC. MALTHE, C. SCHIFANO, J.F. MULLER, I. CERE, O. RACAUD, JC. LAPASSE, R.M MARTINEZ FUENTE*

**Absents excusés**

*C. ROMERO, C. DEBONS, A. SECULA, S. PRADELLES, E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT, A. CIERCOLES, D. DOUMERC, H. DUTKO*

**Pouvoirs**

*C. DEBONS à P. PLICQUE | H. DUTKO à R.M MARTINEZ FUENTE*

***Mme SCHIFANO Marie-José a été nommée secrétaire***

**Délibération n° 08**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Commune exerce, en application des dispositions du Code de l'éducation (articles L.131-1 à L.131-13) et du Code général des collectivités territoriales, une compétence exclusive en matière d'inscription des élèves dans les écoles publiques du premier degré. Cette responsabilité implique la définition de règles claires et équitables pour organiser les inscriptions scolaires, garantir une répartition harmonieuse des effectifs entre les établissements du nord et du sud, et encadrer les demandes de dérogation à la sectorisation.

À compter de la rentrée scolaire 2026-2027, l'ouverture du nouveau groupe scolaire Le Figuier nécessite une adaptation du périmètre scolaire, conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 008-2026 en date du 20 janvier 2026. Cette évolution rend indispensable l'adoption d'un règlement des inscriptions scolaires, intégrant les modalités de traitement des demandes de dérogation, afin d'assurer une gestion transparente et prévisible des effectifs.

Le règlement annexé à la présente délibération vise à :

- Cadrer les démarches d'inscription pour les familles, tout en garantissant l'exhaustivité des informations nécessaires à l'instruction des dossiers ;
- Sécuriser les procédures en clarifiant les critères d'acceptation des dérogations, conformément aux principes d'égalité et de neutralité du service public ;

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

23 FEV. 2026

23 FEV. 2026

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.131-1  
VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.131-1 à L.131-4

VU la Circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 relative à l'organisation de la sectorisation scolaire et aux dérogations (BOEN n°28 du 10 juillet 2014).

VU la Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

VU la délibération du Conseil Municipal n° (à vérifier) en date du 20 janvier 2026 portant création de la sectorisation scolaire de la commune de Verfeil.

Considérant que la commune est compétente pour organiser les inscriptions scolaires dans les écoles publiques du premier degré (article L.212-8 du Code de l'éducation) ;

Considérant que la sectorisation scolaire vise à assurer une répartition équilibrée des effectifs entre les établissements, tout en garantissant l'accessibilité géographique aux familles ;

Considérant que des dérogations à la sectorisation peuvent être accordées pour des motifs limitativement énumérés par la réglementation (rapprochement de fratrie, facilitation du mode de garde, raisons médicales, etc.), sous réserve des capacités d'accueil des écoles concernées ;

Considérant que l'ouverture du groupe scolaire Le Figuier à la rentrée 2026-2027 a nécessité la création d'une carte scolaire et des modalités d'inscription, afin d'éviter les déséquilibres entre les différents établissements Nord et Sud

Considérant que le règlement des inscriptions scolaires doit être adopté par délibération du Conseil Municipal, conformément aux principes de transparence.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité dont 2 ABSTENSIONS et 17 POUR

- **APPROUVE** le règlement des inscriptions scolaires de la commune de Verfeil, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que ce règlement fixe entre autres les modalités de pré-inscription et d'inscription des élèves (délais, pièces justificatives, procédures dématérialisées) ; les critères et la procédure de traitement des demandes de dérogation à la sectorisation scolaire.
- **ANNONCE** que ce règlement des inscriptions scolaires s'applique à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 pour l'ensemble des écoles publiques de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature des actes individuels relatifs aux inscriptions et aux dérogations.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le : **23 FEV. 2026**  
Et publication ou notification du : **23 FEV. 2026**